

LE LIEN

Trimestriel 1 € - n° cppap 0315 S 05498 Mars 2014 • N° 178



Bulletin de la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

- 2 > Brève CROUS
- 3 > Éditorial
- 4 > ESR
- 6 > SNCA
- 7 > ugs MJC
- 8 > Élections
professionnelles
- 10 > Formation
professionnelle
- 12 > Discriminations
- 13 > UFR Retraités
- 16 > Publicité MACIF

Une forte grève dans les CROUS le 4 février

L'UNCROUS CGT appelait les personnels à faire grève le mardi 4 février. Les revendications portaient d'une part sur la question des salaires (l'organisation a déposé une proposition de grille salariale) qui nécessite un cadrage national et d'autre part sur la nécessité d'un autre dialogue social qui réponde de manière urgente aux questions de souffrance au travail, des droits sociaux mais aussi des droits syndicaux.

Il y avait de 15 à 60 % de grévistes selon les CROUS à l'appel de la seule CGT.

La mobilisation a été particulièrement massive dans les restaurants avec des taux de grévistes allant jusqu'à 87 % comme à Dijon.

Les tentatives de démobilitation des syndicats minoritaires ont échoué.

Une délégation des CROUS de la région parisienne a été reçue au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par M. Houzel. Des rassemblements ont eu lieu dans la plupart des régions pour revendiquer notamment un véritable statut de fonctionnaire qui sorte les salarié-es de la précarité.

Le gouvernement doit d'urgence répondre favorablement à l'UNCROUS qui, avec le soutien de la fédération, exige un calendrier de véritables négociations nationales et un cadrage des relations sociales au niveau des CROUS.



www.ferc.cgt.fr

Email : ferc@cgt.fr

Un printemps de mobilisation



Le 6 février, à l'appel de la CGT, plus de cent soixante mille travailleurs dans plus de cent cinquante initiatives ont fait valoir les revendications construites dans les services, établissements et entreprises. De nombreuses actions sectorielles comme celle des CROUS le 4 février ou celles des personnels des établissements scolaires de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine ont fortement mobilisé. Elles ne sont que la partie visible d'une dynamique qui se construit partout où les politiques d'austérité affaiblissent nos services et associations, partout où les conditions de travail des salariés se dégradent.

Citons l'action unitaire des salariés de l'IFREMER qui luttent contre la délocalisation du siège de l'établissement. Annonce faite sans concertation et contre toute logique de fonctionnement de l'Institut. C'est aussi l'action des salariés du FJT de Chalon/Saône qui se battent pour l'avenir de leur association ou celle des salariés de l'AFPA qui n'acceptent pas de voir dénaturé leur outil de travail et refusent une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail.

Pour tous, il s'agit de résister et de proposer des alternatives à l'austérité et à la fatalité. Chacun sait que l'action résolue est la seule voie possible pour s'opposer aux puissances de l'argent qui poussent leurs avantages le plus loin possible. Le gouvernement, plus à l'écoute du patronat que des citoyens et travailleurs de notre pays, prend des décisions qui dénaturent les fondements mêmes de notre système de protection sociale.

Les cadeaux au patronat continuent : après la réforme de la formation professionnelle qui ramène la cotisation moyenne de 1,6 % à 0,9 %, soit une baisse de 2,5 milliards, le transfert des 35 milliards de cotisations familiale vers l'impôt portent à plus de 200 milliards les exonérations et aides accordées au patronat sans contrôle ni évaluation !

Alors que nous venons de célébrer les 70 ans du programme du Conseil National de la Résistance, la décision du gouvernement, affublée de son " pacte de responsabilité ", est une véritable trahison des idéaux de progrès du monde du travail. Elle se traduira par une baisse des prestations sociales pesant davantage sur le pouvoir d'achat. De plus, c'est l'ensemble de l'action sociale collective dans le domaine des loisirs éducatifs ou des logements des jeunes qui est menacée et la baisse de 10% des aides de l'État aux collectivités va plonger le secteur associatif déjà fragilisé dans des difficultés menaçant son avenir.

Le printemps qui s'annonce doit être celui de la mobilisation. Mettons toutes nos forces militantes afin de nous inscrire pleinement dans le processus des luttes engagées.

Après les initiatives des 7 et 8 Mars pour l'égalité Femme-Homme, contre les discriminations, le 18 Mars unitaire à l'appel des confédérations CGT, FO, FSU et Solidaires, devrait marquer une nouvelle étape de la mobilisation. Suivront les Manifestations en Europe à l'appel des syndicats de la CES pour sortir de l'austérité imposée par la Troïka (BCE, FMI, UE). Il s'agit d'obtenir le doublement des crédits d'investissement, de nouvelles règles de contrôle et de gestion qui doivent sortir des logiques de " spécialisation régionales ".

Nos syndicats et les militants de la fédération ont la responsabilité de construire avec les salariés ce printemps de mobilisation inversant le rapport de force et redonnant espoir. Combattons la résignation et toutes les tentatives de dérive populiste qui conduisent à l'impasse et font le lit de l'extrême-droite. Rassemblons, débattons, construisons par nos revendications l'avenir de progrès social qui doit s'imposer en France et en Europe.

► Par Hervé BASIRE, secrétaire général

Recherche et Territoire, quelle stratégie CGT?

L'Enseignement Supérieur et la Recherche publics (ESR) subissent une nouvelle vague de restructurations. Celle-ci s'accompagne d'un transfert de nouvelles compétences aux collectivités territoriales. Universités et organismes de recherche publics se retrouvent être subordonnés aux politiques économiques locales et sommés de renforcer la compétitivité des entreprises.

Dans ce contexte, la CGT est confrontée à de nouveaux enjeux de stratégie syndicale et, pour y répondre, elle se doit de définir une démarche commune et fédérative autour des enjeux décisifs de la recherche et de l'enseignement supérieur dans notre pays.

Le collectif confédéral "Recherche", animé par l'UGICT, engage une réflexion collective sur ces questions, qui s'est notamment manifestée par l'organisation d'une journée d'étude 4 février 2014.

À partir d'un constat partagé sur les restructurations en cours dans l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que sur les stratégies régionales en ce qui concerne l'innovation, comment influencer sur les mécanismes de décision en région qui sont et seront toujours plus importants ?

Comment améliorer la communication et la liaison entre les syndicats de l'ESR et des laboratoires de recherche des entreprises, les intervenants CGT dans les collectivités locales, dans les CESR, les responsables des instances concernées de la CGT ? Y a-t-il des dispositifs à se donner ? Comment être efficaces tous ensemble ?

Les débats ont fait ressortir que, pour la première fois depuis quatre ans, l'emploi scientifique diminue en France.

Les destructions d'emplois les plus importantes ont eu lieu dans des secteurs stratégiques : l'informatique et l'électronique, l'industrie pharmaceutique.

Une des explications est l'insuffisance globale des investissements en recherche, notamment dans le privé. Les grands groupes n'hésitent plus à ouvrir de grands centres de recherche en Inde, en Chine, à Singapour ...

La Loi Fioraso de juillet 2013 inscrit, dans les missions de l'ESR, le transfert des résultats de la recherche vers les entreprises qui trouvent là une excellente opportunité d'externaliser leurs activités R&D à moindre coût. Et, pour assurer l'intégration à long terme aux politiques des grands groupes, les établissements de l'ESR doivent se regrouper au sein de communautés d'universités et établissements (COMUE).

En mutualisant les services et les structures, ces restructurations s'intègrent dans la logique de modernisation des actions publiques (MAP ex-RGPP). Elles sont aussi le moyen de mettre en cohérence les moyens financiers avec les stratégies de recherche d'innovation et de spécialisation (SRI-S3) régionales.

Cette politique décline les orientations d'Horizon 2020, programme cadre européen pour la recherche et l'innovation 2014-2020.

Pour être au plus près des exigences de compétitivité des entreprises, la Communauté Européenne et les États partenaires ont défini pour chaque région quelques domaines économiques dans lesquelles chacune d'elles présente un "atout concurrentiel" sur lesquels se focaliseront les financements publics régionaux, nationaux, européens.

Les réorganisations territoriales en cours se traduisent par une mise en concurrence, une concentration et une hyper sélection dans tous les secteurs (ESR, pôles de compétitivité, métropoles, territoires ...). Elles se font au moyen d'un déficit démocratique sans précédent.

Avec les mesures d'austérité prises par le gouvernement, elles orienteront les politiques régionales en matière d'emplois, d'innovation, d'éducation et d'énergie, c'est bien la transformation du tissu productif régional qui est en jeu.

Le groupe de travail CGT-Recherche Enseignement supérieur conduit une réflexion sur les relations entre recherche et monde économique.

L'effort collectif pour agir et développer des propositions concertées de la CGT dans les régions doit se poursuivre pour espérer affronter efficacement les transformations en cours.

Le leurre de la " spécialisation intelligente "

Sous la pression de la politique européenne des "fonds structurels" alloués aux régions et de la politique française de régionalisation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche¹ (ESR), les régions s'engagent dans une " stratégie de spécialisation intelligente " (S3). Elles définissent ainsi des axes de spécialisation thématique susceptibles de mobiliser de nouveaux financements de la recherche scientifique. Cette restructuration, qui pousse à la différenciation régionale, concerne à la fois les organismes de recherche et les établissements universitaires.

L'articulation entre recherche et enseignement, principe fondateur des universités, garantit la qualité du Service public national d'ESR :

- Pour prolonger la formation du lycée, les étudiants ont besoin d'une spécialisation thématique et sectorielle progressive des disciplines scientifiques et techniques. Leur formation doit être assurée par des enseignants-chercheurs dont l'enseignement est nourri par une activité scientifique.

- Dès la licence, les contenus pédagogiques suivent les avancées de la recherche et doivent rendre compte de l'état des connaissances scientifiques de chacune des disciplines enseignées. Pour cela, chaque enseignant doit rester immergé dans sa communauté scientifique de spécialité et dans les recherches qui s'y développent.

- Les établissements élaborent leur offre de formation en fonction des compétences scientifiques et pédagogiques de leurs personnels et laboratoires, auxquels sont associés les apprentis chercheurs et futurs ensei-

gnants, dès le Master et durant tout le Doctorat.

Avec la spécialisation régionale des domaines de recherche qui suit " l'autonomie " des universités (2007) et la régionalisation de l'ESR (2013), le Service public d'ESR est fragilisé. Les lois LRU-Pécresse et LRU-Fioraso ont abouti à une réduction des budgets et ont rendu les établissements dépendants des pressions politiques et financières des Régions.

Pour obtenir les financements nécessaires, ces dernières vont exiger un alignement sur leur politique de spécialisation thématique et le volet universitaire des contrats de plan État-Région fondé sur la " politique de site " consacrera cette dépendance :

- Dans chaque région, les 2 ou 3 thèmes retenus vont infléchir les choix de spécialisation des chercheurs. Ils vont peser sur l'élaboration des offres de formations (maquettes de diplômes, développement de filières, etc.) et orienter les candidatures comme les recrutements.

- Le nouveau " cadre national des diplômes " et la nouvelle " procédure d'accréditation " favorisent la régionalisation : l'offre globale de chaque établissement sera appréciée au regard des spécialisations régionales et on vérifiera qu'il y a bien pour l'enseignement une " articulation avec la recherche, dans une vision intégrée du site ".

La spécialisation régionale de la recherche entraîne donc celle de l'enseignement. Ce que les 50 milliards de coupes budgétaires finançant le

" Pacte de responsabilité ", dont 10 milliards de moins aux collectivités territoriales, vont aggraver : étranglées financièrement, les universités vont privilégier les " spécialisations " permettant d'obtenir des financements européens. Les premières victimes de cette politique seront les familles dont les enfants devront soit renoncer aux formations qui n'existent plus dans leur région, soit supporter les surcoûts d'une délocalisation vers une autre région. Cela va renforcer les discriminations sociales et, à terme, pousser l'offre de formation du secondaire à s'aligner sur la spécialisation régionale du supérieur.

Cette politique qui dissocie la répartition des spécialités entre régions et la répartition territoriale des compétences, nuit à l'intérêt général du pays : compétences, personnels et unités de recherche d'une même thématique sont rarement concentrés sur une seule région. Les palliatifs envisagés (mobilité géographique des personnels, travail en réseau...) ne résoudront pas tout. En encourageant la concurrence entre régions cette politique affaiblit l'ensemble du Service public national d'ESR.

L'élaboration d'une offre de formation " numérique " que les universités doivent désormais fournir ne constitue pas non plus la solution d'avenir que l'on s'acharne à vanter. En effet si, pour certains aspects, l'enseignement peut s'envisager " à distance ", la recherche ne peut se mener isolée. Elle doit être dirigée et exercée au sein de réels collectifs de travail dotés des moyens nécessaires.

1.Cf. *Le Lien* n°174, 2013/03

Notre syndicat, le SNCA-CGT, rassemble aujourd'hui tous les personnels issus des Chambres de Métiers et de l'Artisanat disposant d'un statut de droit public et les personnels des CFA associatifs disposant d'un statut de droit privé.

L'aspect consulaire :

Nos établissements sont des établissements publics d'État ayant pour rôle de représenter les acteurs du secteur privé tels que les artisans. À ce titre les missions régaliennes qui sont dévolues à nos compagnies (formation des artisans, appui économique, suivi des filières, registre des entreprises, gestion de l'apprentissage...) sont assurées par près de 12000 salariés, administratifs et enseignants.

L'apprentissage :

L'une des vocations importantes de nos établissements est celle de l'apprentissage. Bon nombre de CMA assurent la gestion des centres de formation d'apprentis où dans de nombreux établissements, les personnels disposent du statut de droit public des chambres consulaires.

En revanche, dans certains CFA les personnels disposent d'un autre statut, soit territorial, soit celui des CCI, soit CCCA... Mais le plus souvent, ils ne sont que sous une convention d'établissement qui écarte généralement la dénomination d'enseignant pour prendre simplement le statut de formateur.

Les camarades issus des CFA associatifs sont aussi dans notre secteur. Cela découle d'une similitude des missions dévolues au personnel de l'alternance que nous sommes tous, lorsque l'on est enseignant de CFA. C'est donc fort logiquement que nous avons pris en compte prioritairement non pas le statut des agents mais surtout les missions qu'il exerce.

Notre syndicat s'adresse à tous les salariés des CMA et des CFA, sur la base de leurs spécificités, ainsi qu'à

partir des principes, des objectifs et des actions de la CGT.

Quels que soient nos employeurs, nos métiers sont comparables à ceux de nos collègues et camarades de l'Éducation Nationale, et relèvent également d'un même grand service public de l'Éducation.

Face aux offensives d'un patronat toujours plus "décomplexé" **le SNCA-CGT défend la qualité des missions de service public tant dans les CMA que dans les CFA.**

Dans nos Chambres de Métiers et de l'Artisanat, beaucoup d'actions menées sont de plus en plus soumises à appel d'offres. C'est le nivellement par le bas et la porte ouverte au dumping social. Cela n'est pas sans conséquence pour les personnels.

Nous dénonçons depuis longtemps la baisse continue et drastique de la Dotation de l'État pour le financement des actions économiques des CMA. Ce déficit n'a cessé d'être comblé par un recours au financement par les Conseils Régionaux avec toutes les disparités dans les ressources et la destination de ces ressources.

Dans un cadre d'austérité généralisée cela aboutit à réduire massivement les masses salariales de l'ensemble des établissements publics y compris en remettant en cause les missions qui nous sont aujourd'hui attribuées. Actuellement, il existe plus de 2500 Centres de formations d'apprentis. Ces établissements sont placés sous l'autorité d'organismes gestionnaires selon l'article L.116-2 du Code du Travail.

Nous portons prioritairement la mise en place du statut de l'enseignant par alternance même si dans l'immédiat il faut obtenir la mise en place d'une convention collective nationale des

" personnels de l'enseignement par alternance " pour tous les enseignants qui relèvent des CFA associatifs.

Le pouvoir d'achat :

Le fil conducteur de nos revendications demeure le pouvoir d'achat. Il s'agit de prendre en compte le salaire nécessaire pour vivre aujourd'hui. En cela la CGT réaffirme que le minimum exigible est de 1700 € brut et que l'indice minimum pour les personnels administratifs doit être de 310.

Le SNCA CGT a construit avec les personnels de nombreuses revendications répondant aux besoins des salariés. Il met la question du pouvoir d'achat au cœur de ses revendications.

Il exige aussi :

- un véritable paritarisme,
- une gestion et une répartition transparente des financements,
- de faire un bilan des différentes réalités sociales dans les CFA privés,
- de continuer à défendre le droit des apprentis autant que celui des enseignants,
- de travailler à l'harmonisation des statuts des enseignants en défendant leurs droits à travers une convention collective,
- de contrôler davantage encore la gestion des établissements pour dénoncer les abus,
- d'être partout un interlocuteur du principal financeur des CFA à savoir les Conseils régionaux.



Y a-t-il encore un avenir pour les MJC dans le pays ?

La liquidation de la FFMJC a pu être évitée...

La décision du Tribunal de Grande Instance de Paris du 19 Décembre 2013 d'autoriser un redressement judiciaire de la FFMJC sur 10 ans a permis le sauvetage des 140 postes de travail et des emplois.

L'UG FERC CGT s'en félicite mais l'avenir reste à construire pour les salariés et les MJC.

La longue procédure judiciaire de la FFMJC depuis le dépôt de bilan de janvier 2012 causé par les errements et les malversations des dirigeants nationaux aura fortement mobilisé durant ces deux années les énergies syndicales et les militants CGT des MJC et de la FERC. La direction de la FFMJC, en maniant les menaces et les intrigues sur les salariés pour imposer son mauvais plan de redressement laisse aujourd'hui de profondes séquelles.

Certes le redressement judiciaire autorise la Fédération des MJC à poursuivre son activité, mais la saignée a été importante avec la sortie de trente salariés des effectifs dans deux PSE, sans parler de l'abandon de la dette des cotisations sociales (3 M€) touchant la Sécurité sociale... et maintenant la facture qui attend les MJC au nom d'une prétendue solidarité !

La CGT exigeante et combative n'a pas cessé de résister. Sur son initiative elle aura joué en permanence la carte du rassemblement des salariés et proposé des solutions alternatives de redressement pour tenter d'ouvrir une autre voie que celle de l'abnégation de la direction de la FFMJC.

En délégation la FERC CGT et l'UG auront rencontré à trois reprises le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour exiger le rétablissement des moyens publics d'État... Ce qui n'empêchera pas la direction de la FFMJC de faire adouber son " nouveau plan

marchand " par la Justice. Mais la décision de justice d'autoriser le redressement judiciaire ne garantit pas à court terme l'existence de la FFMJC.

Le combat sur les orientations politiques n'est pas clos et le retour à une FFMJC dans sa vocation utile aux MJC ne s'est pas pour autant évanoui.

Y a-t-il des alternatives aux politiques d'adaptation et de marchandisation conduites par les directions fédérales, qui ouvrent un autre avenir aux MJC et aux salariés ?

Alors que les effets désastreux d'une violente crise sociale dans le pays frappent le plus grand nombre, les milieux populaires, les jeunes, avec son cortège sans fin de licenciements, de chômage, de petits boulots, de pauvreté et de désespérance... le Président de la République et le gouvernement de " Gauche " choisissent de tourner le dos aux idéaux de progrès et de Justice pour donner " des preuves d'amour " aux patrons jamais rassasiés, faisant perdre toute confiance aux populations et brouillant les repères.

Alors que les Maisons des Jeunes et de la Culture - qui n'échappent pas au marasme - demeurent une réponse à cette société inégalitaire en étant des pépinières de citoyenneté et d'engagement dans des espaces de socialisation politique par l'action et l'expérience, les arts et la culture, ... celles-ci menacent de passer à la trappe. L'abandon des responsabilités de l'État et des pouvoirs publics couverts par les politiques d'adaptation et de marchandisation des directions fédérales bloquent l'avenir des MJC.

L'UG CGT MJC n'a cessé d'interpeller, d'agir et de mettre en débat auprès des salariés et des acteurs des MJC un certain nombre d'orientations fondamentales pour des fédérations utiles aux MJC, crédibles et respectueuses de leur vocation.

Cependant les dérives fédérales comme la gestion catastrophique de la FFMJC aggravée du passage en force de son " nouveau modèle marchand " enfoncent toujours plus les MJC dans l'instrumentalisation et la localisation.

Aujourd'hui, quelles ripostes peuvent engager les MJC face à la baisse des subventions publiques alors que les besoins sociaux sont de plus en plus pressants ? À la mise en concurrence entre les associations ? Aux contraintes de recherche de rentabilité ? Aux dispositifs d'emplois précaires ? A la difficulté de reconnaissance du projet associatif d'éducation populaire ?

Y a-t-il d'autres choix possibles pour les MJC et les salariés que de mener le combat pour installer une politique résolument offensive qui réponde aux exigences de progrès social et de démocratie sur un authentique projet d'éducation populaire ?

À la lumière des événements et du paysage dégradé des MJC, l'idée de refaire " Grand groupe " ne s'affirme-t-elle pas aujourd'hui plus que jamais essentielle pour redonner une perspective au projet d'éducation populaire ? En rassemblant toutes les MJC dans un unique espace national d'UNION des MJC de France qui donne une dimension et une capacité pour construire un autre avenir, affirmer une expression publique forte et revendiquer les moyens publics d'existence.

Ce sont là autant d'interrogations qui feront partie des débats du prochain congrès de l'UG CGT MJC des 7, 8 et 9 Avril 2014 à Montreuil, et qui donnent aux militants CGT une responsabilité importante, dans la réflexion et l'action, pour ouvrir une alternative aux MJC et aux salariés avec un projet mobilisateur au service d'un réel changement.

Élections professionnelles dans la Fonction publique le jeudi 4 décembre

Plus de 9 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté et le pouvoir d'achat des salariés et retraités diminue.

Le chômage ne faiblit pas, la précarisation et la dégradation des conditions de travail sont aussi le lot de ceux qui ont un emploi. Les services publics affaiblis répondent difficilement à une demande sociale toujours plus forte, les associations sont asphyxiées.

230 milliards d'aide ou d'exonérations attribuées au patronat se traduisent par une croissance quasi nulle, un déficit commercial record, des faillites d'entreprises avec leur cortège de licenciements, des inégalités sociales toujours plus grandes : il faut une autre répartition des richesses.

Ensemble Patronat et le Gouvernement conduisent une politique qui alimente les idées les plus réactionnaires, dangereuses pour nos libertés et nos droits.

Le syndicalisme doit résister, être force de propositions en rassemblant les salariés dans l'action pour leurs revendications. La CGT dans chaque circonstance œuvre à l'unité du monde du travail.

Les salariés attendent beaucoup de la CGT, première organisation syndicale de France, ils savent que ses militants sont à leur côté au quotidien, pour la défense individuelle et collective de leurs intérêts.

5 millions d'électeurs de la fonction publique seront appelés en décembre à choisir leurs représentants.

La FERC CGT les appelle à développer des actions revendicatives rassembleuses et à débattre des enjeux de ces élections professionnelles.

Voter CGT ce sera faire le choix de l'unité du monde du travail, faire le choix d'un syndicalisme de lutte et de propositions.



Après le secteur privé, la fonction publique se met à l'heure de la représentativité syndicale, non plus présumée mais conquise dans les urnes et périodiquement soumise à l'appréciation des travailleurs.

L'année 2014 sera une année importante pour la CGT. Les élections permettront de mesurer la représentativité dans nos champs. L'enjeu de ces élections est donc de taille. Chaque voix va compter ! Toutes les organisations vont devoir rechercher des candidats pour leur comité technique de proximité, leur comité départemental, leur commission paritaire... dans une académie cela peut dépasser les 200 candidats à trouver pour une organisation, comme dans l'Éducation nationale. Tous les syndiqués doivent s'impliquer dans ces élections. Chacun d'entre nous devons participer à la réussite de ces élections. Travaillons tous ensemble, avec les unions locales, unions départementales, avec la fonction publique territoriale, avec les hospitaliers, avec les autres ministères de la fonction publique d'État. Nous n'avons plus que quelques mois pour trouver des candidats et faire gagner la CGT.

Par delà notre capacité à orienter et peser dans la défense des agents publics, c'est notre présence dans les instances, la négociation des accords à tous les niveaux de concertation qu'il s'agit de pérenniser. Ces élections sont une occasion unique d'affirmer que nous voulons une CGT forte, au plus près des aspirations des travailleurs. La CGT comme les autres organisations, devra faire la preuve de sa représentativité. En ce sens, partout il est important de trouver les forces militantes pour constituer des listes sous notre seul sigle.

Le Contexte de ces élections

À la suite des accords de Bercy en 2008, la loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social a revu en profondeur le mode de représentation des personnels. Ce sont tous les fonctionnaires et non-titulaires de la Fonction Publique d'État (FPE), la Fonction Publique Territoriale (FPT), la Fonction Publique Hospitalière (FPH), ainsi que les agents de droit public de la Poste, de France Telecom et d'autres organismes à caractère administratif, les agents publics de l'enseignement privé et des contrats de droit privé présents dans la FP (les contrats aidés) qui seront concernés par les élections professionnelles à partir de fin novembre jusqu'au jeudi 4 décembre 2014.

3 fonctions publiques :
 FPE, FPT, FPH
 5,2 millions d'agents
 dans les champs de la FERC
 1,9 million d'agents

C'est donc 5,2 millions d'agents publics dont 2 277 168 millions d'agents de la fonction publique d'État qui vont être invités à élire leurs représentants dans les Comités Techniques (CT) ministériel et les CT de proximité académiques ou d'établissements mais aussi renouvellement de l'ensemble des élus dans les Commissions Administratives Paritaires (CAP) et Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour les non-titulaires. La durée des mandats a été harmonisée à 4 ans.

**Il n'y aura qu'un seul tour.
 Il ne faut pas le rater !**

CTM (Comité technique ministériel) - représentation CHS-CT ministériel
 CT (Comité technique) de proximité ou académique - représentation CHS-CT local
 CAP (Commission administrative paritaire)

CCP (Commission consultative paritaire) des ANT (Agents non-titulaires).

Ces élections sont un enjeu fort pour les organisations syndicales : ils jouent leur représentativité. Désormais pour être considérés comme représentatifs les syndicats devront apporter la preuve de leur audience, selon l'obtention d'au moins un siège dans les instances consultatives au niveau duquel s'apprécie l'audience (comité technique local ou ministériel, conseil supérieur d'un des 3 versants, conseil commun aux 3 versants).

Négociation :

À partir du 1^{er} janvier 2014 sont déclarés valides les seuls accords signés par les organisations syndicales qui, ensemble, ont recueilli 50% des suffrages aux élections professionnelles. Au-delà de la représentativité, le résultat de ce scrutin aura un impact sur nos droits syndicaux locaux et nationaux.

Les Candidats

Pour les CT ministériels, les candidats seront choisis par la FERC. Pour les CT locaux et académiques, il faut se référer à chaque syndicat d'établissement ou structures académiques. Pour les CAP, voir avec les organisations les nombres de candidats nécessaires, ce nombre dépend du nombre d'agents concernés et dès à présent, il faut recenser parmi les élus ceux qui souhaitent se représenter, faire un bilan sur leur mandat, en trouver des nouveaux parmi les syndiqués. Pour les CT locaux et CAP ce sont des listes nominatives. Dès maintenant, il faut prendre les coordonnées des camarades qui souhaitent être candidats. En juin 2014 nos listes doivent être complètes.

Campagne des élections :

Utiliser les heures d'information syndicale, tracts à distribuer, affichage.

Les électeurs

<p>CAP, CAPN Ce sont les agents du corps</p>
<p>CT ministériels CT de proximité académiques Fonctionnaires, non titulaires, statut ouvrier, salariés de droit privé recrutés par l'administration</p>
<p>CCP des ANT Les agents non-titulaires de la fonction publique - contrat de 6 mois en fonction depuis 2 mois à la date du scrutin</p>

Modalités de vote : ces modalités sont variées. Il y aura des votes électroniques (Éducation nationale, enseignement supérieur, etc.), des votes par correspondance, des votes à l'urne. Cette complexité ne va pas faciliter le travail syndical.

Liste commune entre organisations FERC : ex : liste commune avec UNCROUS, FERC Sup, Educ'Action pour les personnels de l'AENES. Une liste exhaustive de ces listes communes sera envoyée à chaque organisation.

Travailler avec : Le travail entre organisations est essentiel pour gagner ces élections. Cela permettra de rentrer en contact avec les Comités régionaux, UI, UD, collectifs FERC, les retraités. Une liste de référents par organisation sera établie.

Résultats des élections de 2011 par académies :

Sur le site de l'UGFF : www.ugff.fr vous trouverez un guide militant. Les résultats des élections 2011 ont été mis sur ce site par académies.

Contact : elections2014@ferc.cgt.fr

L'avenir de la formation professionnelle toujours en question

La Nation Française a plus que jamais besoin d'investir dans la formation professionnelle des adultes pour, d'une part, assurer la promotion sociale et la qualification des demandeurs d'emploi et, d'autre part, réussir l'ambition nationale de relocalisation des entreprises et des emplois, de ré-industrialisation et de développement des filières d'avenir.

La responsabilité de l'État et des pouvoirs publics est de garantir le droit de chaque citoyen, qu'il soit actif ou demandeur d'emploi, d'accéder à une formation professionnelle de qualité, gage d'une meilleure insertion dans l'emploi. Des structures nationales intervenant dans le champ du service public telles que l'AFPA, les GRETA, le CNAM, etc., ont fait la preuve de leur efficacité, de leur utilité et de leur complémentarité. Des millions de personnes ont bénéficié de leurs services et ont pu retrouver un emploi ou évoluer dans leur carrière professionnelle. Ces organismes sont aujourd'hui menacés faute de moyens suffisants pour remplir leurs missions au service de publics souvent en difficulté. D'autant plus que le Medef continue son travail de sape par le biais de la Fédération de la Formation Professionnelle. D'ailleurs, le projet du patronat de privatiser les activités de formation mais aussi d'éducation reste manifeste.

Le projet de loi sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale aurait pu être une occasion de sanctuariser cet objectif : sortir de la logique de mise en concurrence les activités de la formation professionnelle qui relèvent des missions fondamentales des pouvoirs publics. En effet, la mise en concurrence orchestrée au regard du transfert de ces compétences aux Régions se révèle particulièrement contreproductive. La baisse

des prix de vente face aux prestations à bas coûts, mais inefficaces, de certaines officines discréditent le monde de la formation. En conséquence, la qualité de la formation et des services associés (hébergement, restauration, accompagnement pédagogique,...) se dégrade. En premier lieu, il s'agit de garantir l'accès à la formation qualifiante de premier niveau reconnu par les branches professionnelles, aboutissant à une certification, au bénéfice des personnes en difficulté face à l'emploi (demandeurs d'emploi ; salariés en reconversion, concernés par un Plan de Sauvegarde de l'Emploi ou dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

Parce qu'il s'agit d'un enjeu national, il en va d'un plan national d'envergure qui mobilise les bras séculiers de l'État dans ce domaine.

Des solutions réglementaires et juridiques existent, conformes au cadre européen (cf. paquet " Almunia-Barnier "). Des engagements ont été pris lors de la campagne présidentielle de 2012.

Aujourd'hui, il manque la volonté et le courage politique pour s'engager dans cette voie au service de nos concitoyens.

La CGT AFPA constate que, partout, la primeur quand ce n'est pas l'exclusivité, est donnée à la rentabilité. Ainsi, les bonnes intentions affichées un temps au regard de l'utilité sociale nous apparaissent aujourd'hui comme poudre

aux yeux face aux exigences économiques. Ces dernières sont présentées comme incontournables, inéluctables et par voie de conséquence comme non négociables : " Notre cadre social reste contraint par la situation de la France " [extrait d'une note de la direction de l'AFPA]. Nous nous inscrivons en faux : en situation difficile, il convient de mettre en place les mesures qui sont à même de permettre l'amélioration du présent et de préparer le futur. En ce qui concerne la situation de la France, il nous semble essentiel d'investir sur ses forces vives, ses citoyens. Un atout particulier et différenciateur de la France dans l'Europe est sa dynamique démographique. Des enjeux ont été posés comme la ré-industrialisation, la relocalisation et le " produire en France ". Ces défis ne sont relever que par un investissement conséquent et durable dans la formation professionnelle. Comme l'État français n'a pas le courage aujourd'hui de s'opposer aux diktats du " monde sans visage ", le monde de la finance, comme nos gouvernants, au gré des échéances électorales, se concentrent sur la gestion à court terme des indicateurs de Bruxelles, il n'y a plus de place ni de moyens pour de grands projets nationaux d'investissement et de développement.

Des intentions sont affichées (les " 34 filières d'avenir " du ministère du Redressement productif, par exemple), mais sans vraie mobilisation nationale ni moyens, elles sont vouées à rester des vœux pieux.

Dans ce contexte, la situation de l'AFPA est aussi la conséquence de l'inconséquence de l'État et des pouvoirs publics. Les non-respects des engagements et des budgets nationaux prévus pour 2013 se traduisent très directement dans les résultats économiques de l'AFPA. Ils deviennent des arguments sur lesquels s'appuie la direction générale pour justifier d'une politique de rigueur salariale et sociale. Cela devient insupportable pour le personnel et une provocation quand le DG parle d'un " dialogue social fort à l'AFPA ".

La direction en fait même une menace arguant qu'en l'absence de retour à l'équilibre " la disparition de l'AFPA nationale est probable ". Elle exclut ainsi toute considération sur le rôle social de l'AFPA et dans la Formation professionnelle pour le devenir et le développement économique du pays. Dans le même temps ce sont des transferts considérables qui sont opérés de la masse salariale vers les charges financières (10 millions de plus en 2014 ! Combien en 2015 ?). Rappelons que l'État se rémunère à 4% sur les fonds apportés en obligations associatives quand il a emprunté ces mêmes sommes à environ 1% !

Et ce même État imposerait à l'AFPA de ne pas rattraper les pertes de pouvoir d'achat de ses salariés estimées à plus de 17% sur les 10 dernières années !

Aujourd'hui, la CGT considère qu'une page est tournée dans le dialogue social à l'AFPA. La direction affiche clairement l'absence d'espace de négociation pour la NAO. Notre position est de construire le rapport de force pour renverser cette tentative d'étouffer le personnel dans ses revendications légitimes.

De fait, les six organisations syndicales de l'AFPA (CGT, CFDT, FO, SUD, CGC et CFTC) ont déclenché un " boycott actif " des instances représentatives du personnel et des réunions avec la direction à compter du 20 février.

Depuis, le personnel, dans les centres se réunit et débat sur ses préoccupations, ses inquiétudes et ses souffrances : la perte de pouvoir d'achat, la souffrance au travail, le management par la peur au travail, la culpabilisation avant la faute. Mais derrière ce tout récent revirement de situation ne faut-il pas y voir des menaces beaucoup plus définitives sur l'avenir de l'AFPA et sur ses missions ?

Des questions de fond sont posées sur l'avenir de la formation professionnelle des adultes et particulièrement des demandeurs d'emploi dans notre pays. La loi sur la formation professionnelle par le transfert de la responsabilité sur le salarié va accroître les difficultés d'accès à la formation professionnelle pour les publics les plus en difficulté. Les inégalités entre les plus diplômés et les plus démunis ne peuvent que se multiplier dans ce contexte. Enfin, c'est l'accès à la certification (diplôme ou titre) qui est rendu plus incertain par la limitation des droits du compte personnel de formation (CPF) à 150 heures. Déjà, à l'AFPA, la " nouvelle offre de formation professionnelle " va découper les sessions de formation en tronçons (modules) qui pourront certes être réalisés en plusieurs étapes. Ils vont surtout diffuser l'idée que l'accès à la formation puisse se résumer communément à l'acquisition d'un niveau minimaliste d'employabilité avec toutes les conséquences sur les salaires et l'évolution professionnelle. Le patronat verrait ainsi son projet d'un salariat " kleenex ", jetable après usage et renouvelable à l'envi devenir réalité : la main-d'œuvre considérée comme un vulgaire consommable.



Le 22 novembre 2012, le tiers du personnel de l'AFPA s'était donné rendez-vous devant le Ministère du Travail

Va-t-on revenir aux autodafés ?

" Que vous dit ce journal qu'il ne nous dit pas ? [...] Qu'au lieu de brûler les livres, vous feriez mieux de les lire ! "

Les prochaines échéances électorales françaises se profilent dans un climat délétère entretenu par une certaine frange de la société, peu adepte de l'égalité des droits pour toutes et tous.

La FERC l'a déjà dénoncé, les mouvances d'extrême-droite et religieuses intégristes (notamment Civitas), rejointes par une certaine partie de l'UMP, ne se privent plus de manifester depuis plusieurs mois. Avec un seul objectif : dénier à certaines et certains les droits égalitaires les plus élémentaires et remettre en cause, notamment, les droits des femmes dont celui de disposer de leur corps et d'avoir accès à l'IVG. Depuis les manifestations contre le mariage pour tous, le panel des actes discriminatoires, amplement assumés par leurs auteurs, s'est sans contexte élargi : les propos et agressions homophobes sont désormais accompagnés par des slogans antisémites et xénophobes, par la fameuse " quenelle " mais aussi par le retour des saluts nazis comme on a pu le voir lors du " Jour du colère " de janvier dernier.

Les attaques menées contre l'égalité des droits sont diverses et variées et touchent de nombreux domaines.

- L'École avec l'opération " Jour de Retrait de l'École " où les réactionnaires ont instrumentalisé les familles par le biais des plus bas mensonges afin qu'elles retirent leurs enfants des classes. La finalité : dénier aux professeurs et personnels médico-sociaux de l'Éducation nationale le droit de parler de sexualité et d'égalité fille-garçon aux élèves.

- Dans le domaine de la culture, où les mêmes intégristes ont sommé les bibliothèques municipales de retirer de leurs rayonnages les livres de jeunesse qui à leurs yeux ne correspondaient pas à la " bonne morale " et susceptibles de véhiculer le concept du genre. Où encore quand Civitas a voulu faire retirer le film Tom Boy de la grille de diffusion d'Arte, toujours au prétexte qu'il prônait la " théorie du genre ", " *idéologie qui voulait détruire la Création et libérer toutes les perversions humaines* " !

- Sur la question de la famille avec des attaques contre la loi qui devait voir le jour pour créer notamment un statut de " beau-parent " pour sécuriser tant les adultes que les enfants, actant ainsi les mutations de la famille. Mais cela aurait donné des droits nouveaux aux couples homosexuels et aux familles recomposées ce que ne pouvaient tolérer les tenants de l'ordre moral ! La liste de ces attaques contre les avancées sociétales n'est malheureusement pas exhaustive...

Face à cette démagogie écœurante, on aurait pu attendre que le gouvernement, dit de gauche, passe outre et maintienne ses projets de réformes progressistes et ses positions en faveur de l'égalité des droits.

Mais il n'en est rien ! Appliquant la fameuse maxime " Courage, fuyons ! " il va de reculade en reculade. Après avoir annulé l'étude du projet de loi sur la famille, le gouvernement, par le biais du ministère de l'Éducation recule aussi face aux ennemis du genre. Il retire de la liste des activités pédagogiques proposées aux enseignants l'étude de livres parlant de l'égalité des

droits fille-garçon et homosexuels. Quant aux droits des femmes, après la promesse d'étudier le sujet de la Procréation Médicalement Assistée (PMA) en dehors de la loi du mariage pour tous, il n'en est désormais plus question. Il en va de même avec la promesse d'une loi qui devait donner le droit de vote aux étrangers. Hollande, déjà frileux sur ce projet, semble l'avoir résolument enterré.

Ainsi face à la réapparition de slogans flirtant avec le trop célèbre " **Travail, Famille, Patrie** " (voire le reprenant alors que toutes et tous devraient le dénoncer et le combattre), le gouvernement préfère céder aux mouvances obscurantistes. Après son " virage " ou plus exactement son coming-out social-libéral le gouvernement tourne le dos à ses engagements en matière de droits et libertés.

Face à cette vision réactionnaire et rétrograde de la société, la FERC CGT fera toujours le choix du progressisme et de la transformation de la société. Elle luttera contre l'extrême-droite, les intégristes de tout genre et l'ensemble des discriminations, sans distinction, pour défendre l'émancipation de toutes et tous et l'égalité des droits.



Les retraités toujours dans la lutte !

Le 20 février, les retraités ont déposé à la présidence de la République plus de 110000 cartes pétitions ! La première exigence d'une retraite correcte sous-entend une autre répartition des richesses et rejoint donc la campagne de la CGT sur le coût du Capital. Un beau succès !

La campagne va continuer et affirmer les revendications des retraités contre les mesures récentes prises par le gouvernement qui doivent être annulées : recul de la date de la revalorisation des pensions, 0,3 % (CASA) collectés pour la perte d'autonomie, la suppression de la demi-part, la fiscalisation (pour trois enfants et plus), augmentation de la TVA et le maintien du gel du barème des impôts sur le revenu. Ils exigent des mesures législatives pour plus de justice sociale et une autre répartition des richesses, l'augmentation dès le 1^{er} janvier de toutes les pensions et retraites y compris les complémentaires, une revalorisation immédiate de 300 € et surtout une future loi sur l'autonomie financée par la Sécurité sociale et non pas par l'impôt, la CSG ou une autre taxe.

Nul doute que le Congrès de l'UCR qui se réunit du 24 au 28 mars à Saint-Étienne en discutera très largement et précisera les revendications des retraités. Toute cette activité devrait culminer avec une grande manifestation des retraités appelée le 3 juin.

Un autre point nous tient à cœur, c'est la question de la bataille idéologique : se syndiquer, rester syndiqué, pourquoi, avec quelles motivations ? Cette question qui est centrale quand on parle de syndicalisation et de continuité syndicale donnera lieu à un autre article et la réflexion devrait se prolonger dans les numéros suivants du Lien.

À ce moment, plus que jamais, nous, retraités, devons défendre la Sécurité sociale qui est attaquée : la plus récente mesure qui la vise est celle qui est incluse dans le " pacte de stabilité " gouvernement-Medef : les employeurs n'auront plus à s'acquitter des " charges " des cotisations familiales. Depuis sa création, les capitalistes n'ont cessé de s'attaquer à cette immense conquête de la classe ouvrière. Pensez donc, ces masses d'argent immédiatement redistribuées et qui échappent à la spéculation ... Une grande manifestation est appelée le 18 mars dans laquelle les retraités ont toute leur place et ce sera l'objet d'un des articles. Bien sûr, au moment où paraîtra ce Lien, la manifestation aura eu lieu mais la bataille pour la préservation de la Sécurité sociale continuera et nous sommes tous concernés, actifs ou retraités.

Pour finir ce programme des luttes, n'oublions pas la Manif' européenne du 4 avril sur la crise : " la question que nous devons nous poser : qui est sorti d'affaires ? le système financier ou les gens " ? demande la Secrétaire générale de la CES. Aurons-nous une réponse ?

Catherine LEFEBVRE

Les retraités : un filon à exploiter

Le gouvernement a engagé une concertation express sur un projet de loi d'orientation " pour l'adaptation de la société au vieillissement " inspiré par plusieurs rapports dont celui de Luc Broussy.

La lecture de ce rapport montre ce que serait la " silver économie ". En gros, les retraités ont souvent un patrimoine (leur logement) et des revenus qui ne sont pas investis comme le voudraient les capitalistes. On va donc inventer des " gérontechnologies " pour leur offrir des produits ad hoc, car voyez-vous, les retraités, une fois à la retraite, consomment d'un seul coup beaucoup moins. Comble de conservatisme, ils rechignent à mettre leur logement en viager pour payer les frais - exorbitants - des séjours en maison de retraite.

On va donc inventer avec les banques un nouveau système de prêt garanti par une hypothèque inspiré du modèle de " reverse mortgage " du droit anglo-saxon, développé dès les années quatre-vingts au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada et en Espagne.

Parlons comptes

L'ACOSS, la caisse nationale des Urssaf, a rendu public le montant des exonérations de cotisations pour 2012, soit 27,6 milliards d'euros, dont 25,6 milliards de cotisations patronales que l'État compense à hauteur de 90 %.

Les allègements généraux sur les salaires inférieurs à 1,6 Smic représentent 80 % de l'ensemble des exonérations.

De 1992 à 2012, ces exonérations s'élèvent à 324,5 milliards d'euros courants (374 milliards d'euros constants calculés au 1^{er} janvier 2014, - en tenant compte de l'inflation -). L'État a compensé - avec nos impôts - mais pas entièrement. Ainsi, le manque subi par la Sécurité sociale sur la même période s'élève à 46,6 milliards d'euros courants (55,6 milliards d'euros constants).

Qui creuse le " trou " ?

Bataille idéologique *:

Investir ce champ, ne rien laisser en friche !

Nous pourrions citer nombre d'auteurs, écrivains, philosophes abordant cette question tant elle est intrinsèquement liée au capitalisme dans sa volonté de faire perdurer un système à bout de course.

" L'hégémonie intellectuelle, que le libéralisme tend à imposer aux esprits, disait Ivan Lavallée, Professeur des universités, a non seulement pour conséquence, mais aussi pour objectif, de ruiner tout espoir en une alternative au capitalisme. La bataille idéologique fait rage, le capital, acculé par une crise générale sans précédent, tente d'occulter et de déformer toute pensée alternative au nom des défaites des régimes qui se sont réclamés du marxisme au XX^e siècle."

Ou encore, cette réflexion de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot dans " La violence des riches " :

" Mobilisés à tous les instants et sur tous les fronts, les plus riches agissent en tenue de camouflage, costume-cravate et bonnes manières sur le devant de la scène, exploitation sans vergogne des plus modestes comme règle d'or dans les coulisses. Cette violence sociale relayée par une violence dans les esprits..." "

Le mot est lâché : tenue de camouflage. C'est donc par ce biais que le capitalisme entend maintenir et imposer son système.

Certes la guerre idéologique n'est pas chose nouvelle. De crise en crise, le libéralisme ne cesse de montrer ses limites, nous faisant courir le risque de nous mener vers le pire des systèmes. La guerre des idées a toujours eu un impact sur les consciences.

Cependant celle qui est menée ces dernières années (décennies ?) est particulièrement pernicieuse.

Des " bonnets rouges " comme tentative de brouiller les pistes aux pigeons, de la laïcité au " port du voile ", de l'assistantat à la protection sociale, des charges patronales aux cotisations sociales, du devoir d'ingérence à l'ingérence tout court, du coût du travail à sa précarité, du médicament de confort au déremboursement, des retraités nantis au prélèvement (?) ... bref tout un arsenal " inventif " qui, d'une manière ou d'une autre vise à semer les confusions les plus troublantes.

Certains s'accaparent des idées progressistes pour mieux les contourner. D'autres instrumentalisent des résistants, d'autres encore lancent des balons pour percevoir jusqu'où ils peuvent aller dans les reculs de civilisation.

Ainsi sur le " choc de compétitivité " dont il est premier partisan, le Medef développe une stratégie langagière. L'organisation patronale ne répond pas à la question, mais commente les mots du gouvernement : " Nous avons observé deux cas de figures. Soit il garde l'idée en changeant le nom : par exemple en parlant de "souplesse" plutôt que de "flexibilité". L'essentiel pour nous est qu'il s'agit de la même chose. "

En revanche, il est gênant d'employer un même mot pour deux choses différentes. Quand nous parlons de "coût" du travail, c'est pour mettre l'accent sur les cotisations salariales et patronales". " Si l'on cède sur les mots, on finit par céder sur les choses. Il ne faut pas intérioriser le vocabulaire d'en face. La sémantique est le premier terrain de la bataille idéologique " disait un philosophe.

Guerre idéologique ? Ces réflexions n'appellent certainement pas à la résignation ! Des dentistes, des otorhinos, des ophtalmos sont indignés par le sort fait aux personnes âgées quant à la possibilité qu'elles ont de se faire soigner. La vue, les soins dentaires, les problèmes auditifs peuvent être pris en charge à 100% par la sécurité sociale. Toutes affections dont elles sont sinon les premières victimes du moins pas les seules.

Cela appelle entre autres une réflexion nouvelle sur nos capacités collectives à faire face à l'intense bataille idéologique qui se mène sur la plupart des médias grand public et au sein même des entreprises. Relever le défi de la bataille des idées, du pluralisme de l'information et refuser le contrôle des médias imposé par les pouvoirs économiques et politiques. Ce sont des enjeux majeurs.

Cette crise alimente des critiques et des menaces sur la démocratie. En France comme en Europe, ce type de désespoir est le terreau idéal pour les forces et les partis politiques prônant le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, le repli identitaire sur des bases nationalistes ou communautaristes, ainsi que le sexisme et l'homophobie. La syndicalisation à la CGT des salariés, des retraités est donc un élément clé pour élever le rapport de forces.

" Pour syndiquer, il faut rendre notre syndicalisme accessible " (50^e congrès CGT).

Alfred GABISON

* **Idéologie** : Ensemble de croyances, des idées caractéristiques d'une personne, d'un groupe, d'une société à moment donné.

(un dictionnaire de la langue française)

Ne touchez pas à la Sécurité sociale !

Quand ces lignes seront lues, la préparation du 18 mars pour la défense de la Sécurité sociale sera bien engagée. Une riposte tous ensemble est en effet indispensable face aux annonces de F. Hollande, au " pacte de responsabilité", aux exigences du MEDEF et à celles de la Cour des comptes.

En décidant d'exonérer les employeurs de la cotisation " allocations familiales", soit 35,7 milliards d'euros, le gouvernement veut porter un coup décisif à la Sécurité sociale par un bond en avant vers sa fiscalisation. Le but est clair, diminuer les salaires en diminuant le salaire socialisé que sont les cotisations (part salariale et part patronale mutualisées).

Le gouvernement prétend qu'il ne va pas diminuer les prestations en compensant par des économies sur les dépenses publiques, donc en supprimant des emplois et des services publics. Après 15 milliards d'euros de coupes en 2014, ce sont 50 milliards d'euros d'ici 2017 qui sont annoncés. L'assurance maladie est particulièrement visée : encore plus de remboursements de médicaments et surtout une nouvelle vague de fermetures de lits d'hôpitaux que la Cour des Comptes trouve " fortement sous-utilisés " et ajoute que le développement de la chirurgie ambulatoire (sans séjour à l'hôpital) pourrait dégager 5 milliards d'euros. Or, les retraités malades, victimes de chutes et autres affections ont la plupart du temps comme seule solution l'hôpital. En recommandant de fermer les " petits blocs chirurgicaux ", elle veut agrandir les déserts médicaux et condamne cyniquement à multiplier les décès en ambulance. Les collectivités territoriales devraient, elles, économiser 8 à 9 milliards d'euros.

Là encore, les retraités devraient être touchés dans la mesure où, par exemple, les départements financent l'APA (allocation personnalisée d'autonomie).

Les retraités particulièrement touchés

Depuis le 1^{er} avril 2013, les pensions sont amputées de 0,3% avec la CASA, (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) dont le rapport n'ira à son affectation qu'en 2015 !

Le report de la revalorisation des pensions du 1^{er} avril au 1^{er} octobre va faire perdre collectivement 800 millions d'euros aux retraités et cela cumulativement. Le report de la revalorisation des aides au logement (APL et AVS) du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre va toucher 1,2 millions de plus de 60 ans.

Le gel du barème de l'impôt sur le revenu a rendu imposables un grand nombre de retraités avec, en cascade, la fin de l'exonération de la redevance télé (souvent leur seul loisir), la perte de tarifs préférentiels et autres avantages.

Notre Union fédérale des retraités, en préparant le 10^e congrès de l'Union confédérale des retraités CGT, revendique l'abrogation des lois et mesures qui ont allongé la durée de cotisation, introduit la retraite par points via la prise en compte individuelle de la pénibilité, supprimé les bonifications pour enfants ; pour faire renoncer le gouvernement à sa volonté d'exonérer les employeurs de la cotisation " famille " ; pour une pension minimum sur la base d'un SMIC revendiqué par la CGT ainsi que des mesures permettant d'assurer l'accès à la santé, à la culture, à l'énergie, à l'informatique ; le retour de la revalorisation annuelle des pensions

au 1^{er} janvier ; la prise en charge intégrale de la perte d'autonomie par la branche maladie de la Sécurité sociale et les politiques publiques ; l'abrogation de la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'aide à l'autonomie).

Philippe BOUYRIES

Protection sociale : qui finance quoi ?

Au sens des traités européens, les dépenses publiques annuelles comportent en France :

- les dépenses de l'État : 383 milliards d'euros
- les dépenses des collectivités territoriales : 218 milliards d'euros
- les dépenses de la Sécurité sociale : 516 milliards d'euros

Notons que ce dernier poste consiste en de l'argent privé et non public : c'est l'argent des salariés, leur salaire socialisé.

De quel droit le gouvernement commande-t-il à la Sécurité sociale de limiter les dépenses de sommes qui ne lui appartient pas ?

Ce viol (ou vol ?) remonte au plan Juppé de 1995, jamais remis en question. Ainsi, en 2013, le Parlement a voté 650 millions d'euros d'économies à faire dans les hôpitaux.

Dès 1945, le patronat a cherché à remettre en cause la Sécurité sociale, son fondement qui est son financement par les salaires. Ne plus verser les cotisations sociales, voilà son but.

Les gouvernements successifs sont tous allés dans ce sens avec les exonérations de la part patronale des cotisations dès 1992 avec les lois Aubry et le début de fiscalisation avec la CSG de Rocard fin 1990.

“ Les maladies d’aujourd’hui ne doivent pas constituer les profits de demain ,”

Gérard Andreck, Président du Groupe Macif.

“ La santé n’est pas un coût, mais un investissement pour l’avenir ,”

Jacques Chemarin, Président de Macif-Mutualité.

Le Groupe Macif, attaché au Droit universel à la santé et au régime obligatoire de la Sécurité Sociale, défend, avec sa mutuelle Macif-Mutualité, une complémentaire santé qui allie l’utilité sociale à l’efficacité économique, en respectant le principe du « juste soin au juste coût ».

Aussi, sans actionnaires à rémunérer, Macif-Mutualité s’engage au quotidien sur ses valeurs de non lucrativité et de non sélection des risques en complémentaire santé, pour tous, quels que soient l’âge* ou la situation, en tout point du territoire.

À l’heure où le capitalisme financier montre ses limites, le Groupe Macif n’aura de cesse de défendre son modèle mutualiste de santé, porté par Macif-Mutualité, pour favoriser l’accès aux soins à tous et une cotisation adaptée aux moyens de chacun.

* Dans les conditions de souscription fixées aux contrats.

Plus que jamais, la solidarité est une force.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**



Macif-Mutualité, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann - 22/28 rue Joubert 75435 Paris cedex 9.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L’INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d’assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond 79000 Niort.